

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2023 à vingt et une heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

M. José ALMEIDA	M Luc LE LORC'H	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	Mme Hélène MARTEEL
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Cyrielle VILLANI
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
Mme Florence BIZOT	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à Mme Patricia QUELIN)
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)
Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M Jean-Luc JONCOUR)	

N° 2023-067 : Mise à disposition d'agents de la Ville auprès du CCAS (renouvellement) et acceptation de mise à disposition d'agent CCAS auprès de la Ville

Monsieur Jean-Marc RETY, Adjoint au Maire expose :

CONSIDÉRANT la demande faite par le CCAS de Longvic de mise à disposition d'agents communaux titulaires pour assurer sa gestion quotidienne, sa comptabilité, l'établissement de ses payes et le suivi des carrières de ses agents, ainsi que la coordination du Programme de Réussite Educative,

CONSIDÉRANT l'accord des intéressés à cette mise à disposition,

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter d'une part la mise à disposition au profit du CCAS de Longvic d'agents communaux titulaires à compter du 1er janvier 2024, ainsi d'autre part que celle d'un agent du CCAS au profit de la Ville, pour une durée d'une année comme suit :

Ville vers CCAS					
Direction	grade	volume horaire annuel concerné	volume horaire mensuel concerné	volume horaire hebdomadaire concerné	missions
Finances	attaché		4		administratives
Finances	rédacteur		4		administratives
Finances	rédacteur principal 2ème classe		4		administratives
Ressources Humaines	attaché principal		4		administratives
Ressources Humaines	rédacteur principal 2ème classe		4		administratives
Ressources Humaines	rédacteur		4		administratives
Ressources Humaines	adjoint administratif		4		administratives
Solidarité	attaché principal		51		administratives
Solidarité	adjoint administratif		51		administratives
Solidarité	Adjoint administratif principal 2ème classe		28		PRE
Sport Enfance Education	attaché			7	PRE
Sport Enfance Education	adjoint administratif			28	PRE
CCAS vers la Ville					
	Adjoint d'animation principal 2ème classe			35	ACCUEIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention prévoyant la mise à disposition des agents de la Ville de Longvic auprès du CCAS et le remboursement par le CCAS des salaires et charges correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville de Longvic prévoyant notamment le remboursement par la Ville du salaire et charges correspondants .

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS